



Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles

Rapport de l'Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2022-2023









Table des matières

Liste des tableaux	3
Liste des graphiques	4
Résumé exécutif	6
Introduction	10
I. Superficies emblavées et production des principales cultures pluviales	12
1.1. Cultures de rente	12
1.2. Céréales	15
II. Productions des cultures irriguées et permanentes	18
2.1. Production des cultures irriguées	18
2.2. Production des cultures permanentes	19
III. Production animale	22
3.1. Les stocks d'animaux	23
3.2. Les flux d'animaux	26
3.3. Production de viandes, lait et d'œufs	28
IV. Autres activités agricoles	29
4.1. Pratique de la pêche et de l'aquaculture	30
4.2. Pratique de l'agroforesterie	30
V. Infrastructures de stockage pour les activités de production végétale et animale	31
5.1. Les infrastructures et capacités de stockage pour les activités de production végétale .	31
5.2. Les structures de stockage pour les activités de production animale	33
5.3. Type de propriété des structures de stockage	34
5.4. Stockage dans les pièces d'habitation	35
VI. Machines et équipements agricoles	36
6.1. Type de matériel utilisé pour la production végétale	36
6.2. Type de matériel utilisé pour l'élevage	42
VII. Accès aux infrastructures communautaires et aux services de communication	43
7.1. Accès aux infrastructures et services communautaires	43
7.2. Accès aux services de communication	47
VIII. Résultats de l'ODD 5.a.1	49
Conclusion	51

Liste des tableaux

Tableau 1 : Superficies totales (en ha) occupées par les cultures de rente par région	13
Tableau 2 : Comparaisons des productions des cultures de rente avec la campagne	
précédente et la moyenne quinquennale	14
Tableau 3 : Superficies totales (en ha) occupées par les cultures céréalières par région	16
Tableau 4 : Comparaisons des productions des cultures céréalières avec la campagne	
précédente et la moyenne quinquennale	16
Tableau 5 : Production moyenne par ménage (en kg) des principales cultures irriguées	19
Tableau 6 : Production moyenne par ménage (en kg) des cultures fruitières	21
Tableau 7 : Nombre moyen de ruminants possédés par ménage, par espèce	23
Tableau 8 : Nombre moyen d'équidés possédés par ménage, par espèce	24
Tableau 9 : Nombre moyen de volailles possédés par ménage, par espèce	25
Tableau 10 : Nombre moyen de porcins et de lapins possédés par ménage	25
Tableau 11 : Répartition des ménages (en %) selon la durée du trajet vers la station de	
transport le plus proche par saison	45
Tableau 12 : Pourcentage de la population agricole (membres de ménages de plus de 18	
ans) ayant des droits de propriété/d'utilisation sur les terres agricoles, selon le sexe	50
Tableau 13 : Proportion de femmes (en %) parmi les détenteurs de droits de propriété ou	
d'utilisation des terres agricoles	50

Liste des graphiques

Graphique 1 : Proportion des ménages agricoles (en %) pratiquant l'agriculture sous pluie	
par région	12
Graphique 2 : Répartition des superficies des cultures de rente	13
Graphique 3 : Répartition de la production des principales cultures de rente selon l'utilisation	15
Graphique 4 : Répartition des superficies des cultures céréalières	15
Graphique 5 : Répartition des principales cultures céréalières selon l'utilisation	17
Graphique 6 : Proportion des ménages (en %) pratiquant des cultures irriguées	18
Graphique 7 : Répartition des ménages selon les principales cultures maraîchères/irriguées	18
Graphique 8 : Répartition de la production maraichère selon les principales utilisations	19
Graphique 9 : Proportion des ménages (en %) pratiquant des cultures fruitières	20
Graphique 10 : Proportion des ménages selon les principales cultures fruitières	20
Graphique 11 : Répartition de la production fruitière selon l'utilisation	21
Graphique 12 : Proportion des ménages (en %) pratiquant l'élevage	22
Graphique 13 : Répartition des ménages selon la principale raison d'élevage	22
Graphique 14 : Répartition des animaux entrants selon le type de flux par espèce	26
Graphique 15 : Répartition des animaux sortants selon le type de flux par espèce	27
Graphique 16 : Répartition des ménages (en %) ayant produit du lait	28
Graphique 17 : Répartition des ménages (en %) ayant produit des œufs	28
Graphique 18 : Répartition des ménages ayant produit du miel	29
Figure 19 : Répartition de la production de miel selon le type de récolte	29
Graphique 20 : Proportion des exploitations (en %) ayant pratiqué la pêche ou l'aquaculture)
au cours de 12 derniers mois	30
Graphique 21 : Proportion des exploitations ayant pratiqué l'agroforesterie au cours de 12	
derniers mois	31
Graphique 22 : Proportion des ménages (en %) disposant de lieux de stockage pour les	
produits végétaux par type	32
Graphique 23 : Répartition des ménages selon les structures de stockage des récoltes et le	;
type de produit végétal stocké	32
Graphique 24 : Répartition des ménages selon les autres usages des structures de stockag	је
de produits végétaux	33
Graphique 25 : Proportion des ménages (en %) disposant de lieux de stockage pour les	
produits animaux	33
Graphique 26 : Répartition des ménages selon les usages des structures de stockage de	
produits animaux	34
Graphique 27 : Répartition des lieux de stockage (en %) selon le statut par type	35

Graphique 28 : Proportion des ménages (en %) utilisant des pièces à usage d'habitation pour
stocker des produits agricoles35
Graphique 29 : Proportion des ménages (en %) utilisant les matériels manuels36
Graphique 30 : Répartition des ménages selon le type d'équipements manuels utilisé37
Graphique 31 : Proportion des ménages (en %) utilisant les matériels attelés37
Graphique 32 : Répartition des ménages selon le type d'équipements attelés utilisé38
Graphique 33 : Age moyen (année) du matériel attelé possédé selon le type
Graphique 34 : Proportion des ménages (en %) utilisant les matériels motorisés39
Graphique 35 : Répartition des ménages selon le type d'équipements motorisés utilisé39
Graphique 36 : Répartition des principaux équipements motorisés selon le statut de faire
valoir40
Graphique 37 : Répartition des équipements motorisés (en %) en propriété selon le sexe du
propriétaire41
Graphique 38 : Age moyen (année) des équipements motorisés par type41
Graphique 39 : Proportion des ménages (en %) utilisant les équipements d'élevage42
Graphique 40 : Répartition des ménages selon les équipements d'élevage utilisé par type42
Graphique 41 : Proportion des ménages (en %) ayant accès à une infrastructure de transport
proche de l'exploitation44
Graphique 42 : Proportion des ménages (en %) couverts par un réseau de collecte des
produits agricoles45
Graphique 43 : Proportion des ménages (en %) ayant accès à une unité de transformation
des produits agricoles46
Graphique 44 : Répartition des ménages (en %) selon la disponibilité et l'utilisation des
services de réparation des machines agricoles47
Graphique 45 : Répartition des ménages (en %) utilisant au moins un système de
communication dans les activités agricoles et commerciales47
Graphique 46 : Proportion des ménages (en %) selon les types de système de
communication utilisé48
Graphique 47 : Répartition des ménages (en %) selon les raisons de non-utilisation des
systèmes de communication dans les activités agricoles49

Résumé exécutif

L'Enquête Agricole Annuelle (EAA) est la principale enquête par sondage d'envergure nationale permettant de disposer de statistiques sur la production agricole des ménages au Sénégal¹. Elle bénéficie depuis 2017 de l'appui technique et financier de la FAO à travers la mise en œuvre de l'approche AGRIS² qui a permis d'élargir le champ de l'enquête par la prise en compte des activités non pluviales (horticulture et élevage notamment) et d'y intégrer les dimensions technique, économique et environnementale de l'activité agricole par le biais d'une programmation modulaire.

Ainsi, l'édition 2022-2023 de l'EAA, dont les principaux résultats sont présentés cidessous, est marquée par l'intégration du module thématique sur les « les Machines, les Equipements et les Autres actifs agricoles (MEA) » qui a permis de collecter des données supplémentaires détaillées sur le niveau d'équipement agricole.

Superficies emblavées et productions des principales cultures pluviales

Les résultats font apparaitre qu'au niveau national, l'agriculture pluviale reste la principale activité des ménages agricoles, avec plus de 70% d'entre eux qui la pratiquent.. L'arachide continue d'être la première culture pluviale, en termes de superficie exploitée, avec plus du 1/3 des superficies totales emblavées. Toutefois, pour cette campagne agricole, la production cotonnière est en baisse de 11 % par rapport à la campagne précédente, s'établissant à 1 501 498 tonnes, . En ce qui concerne les céréales, le mil demeure la culture dominante en termes de superficie emblavée après l'arachide, avec plus d'un ¼ des superficies totales emblavées. En termes de production céréalière cependant, le riz vient en tête avec une production de 1 409 120 tonnes, soit presque 40% de la production céréalière totale. Les productions ont augmenté pour la plupart des céréales par rapport à la campagne précédente et à la moyenne des 5 dernières années.

Production des cultures irriquées et des cultures permanentes

¹ Les estimations sur la production de riz irrigué issues de l'enquête sont complétées par les données provenant de la SAED et de la SODAGRI, deux structures étatiques chargées de la promotion de l'agriculture irriguée. AGRIS est un système d'enquête pluriannuelle et modulaire développé par la FAO, consistant en l'administration d'un module de base à périodicité annuelle, et des modules rotatifs selon une périodicité convenue. Il a été développé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales.

² Le champ de couverture de l'EAA porte sur l'ensemble des ménages agricoles, c.-à-d. les ménages pratiquant une activité agricole parmi cultures pluviales et non pluviales, élevage, horticulture, pêche/aquaculture et agroforesterie. Sauf indication contraire, le terme « ménage » dans ce rapport fait référence à la sous-population des ménages agricoles même quand utilisé sans le qualificatif « agricole ».

Concernant la production des cultures irriguées, le constat est qu'une minorité (9%) des ménages agricoles s'y consacre. La plupart des cultures irriguées sont pratiquées sous forme de maraîchage, avec des productions moyennes par ménage, pour les plus pratiquées (gombo, oignon, diakhatou, piment, bissap), variant de 1,5 tonnes pour le diakhatou et l'oignon, à une demi-tonne ou moins pour le piment (583 Kg), le bissap (117 Kg) et le gombo (97 Kg), q

Les cultures permanentes, constituées essentiellement de spéculations fruitières, restent dominées par la culture de la mangue et de l'anacarde qui occupe chacune près de la moitié des ménages pratiquant les cultures permanentes. En termes de productivité toutefois, la banane et la pamplemousse sont les cultures fruitières les plus performantes avec une production moyenne par ménage de près de 2 tonnes.

Production animale

Les résultats de l'EAA 2022-2023 montrent que l'élevage constitue, avec l'agriculture pluviale, les principales activités des ménages agricoles. En effet, la presque totalité des ménages agricoles interrogés (9 ménages sur 10) ont déclaré avoir pratiquer une activité d'élevage au cours des 12 derniers mois. L'élevage naisseur (tradition, passion) demeure le principal motif de pratique de l'activité d'élevage (90% des ménages), loin devant l'élevage pour des raisons de traction animale et d'embouche (respectivement à 34% et 13%).

S'agissant des effectifs, un ménage agricole éleveur de bovins possède en moyenne 13 têtes, tandis qu'un éleveur d'ovins en possède 12, et un ménage éleveur de volaille 19 têtes.

La production de lait et d'œufs ne concerne qu'une minorité des ménages agricoles au Sénégal, avec moins de 20% de la population agricole. Quant au miel, plus de 90% de sa production est issue de la cueillette et seulement 7% de l'apiculture.

Autres activités agricoles

En dehors des activités de production végétale et d'élevage qui constituent les principales activités des ménages agricoles, des activités accessoires sont souvent pratiquées, essentiellement pour générer des revenus supplémentaires. Ainsi, la

pêche ou d'aquaculture et l'agroforesterie sont pratiquées par respectivement 2% et 40% des ménages agricoles..

Structures de stockages pour les activités de production végétales et animales

Une proportion relativement importante des ménages agricoles déclare disposer de structures de stockage pour leurs activités de production végétale et animale (respectivement 54% et 58 %). Les structures les plus utilisées pour la production végétale sont celles destinées à stocker les céréales et à conserver les équipements liés aux cultures, tandis que celles utilisées pour l'élevage sont davantage destinées à garder les animaux (enclos, bergeries et autres lieux de logement des animaux).

Machines et équipements agricoles

Les résultats révèlent la persistance du faible niveau d'équipement agricole moderne. En effet, la presque totalité des ménages agricoles (plus de 80%), quelle que soit la région, utilisent du matériel manuel ou attelé, constitué essentiellement d'outils rudimentaires tels que la machette, le râteau, la houe manuelle (daba), le sémoir, la charrette équine ou asine, les abreuvoirs, les mangeoires, etc..., ...

Accès aux infrastructures communautaires et aux services de communication

L'accès aux infrastructures communautaires et aux services de communication pour l'agriculture est l'une de thématiques abordées au cours de cette édition de l'EAA dans le cadre de l'approche modulaire prônée par le modèle d'enquête intégré de l'Initiative 50x2030. Les résultats montrent que 4 ménages agricoles sur 10 font état d'un déficit d'accès à au moins une infrastructure de transport alors que 53% déclarent avoir accès à au moins une infrastructure de transport à proximité. Seuls 44% des ménages agricoles ont accès à une unité de transformation des produits.

Au niveau national, 49 % des ménages agricoles ont déclaré l'existence des services de réparation de machines agricoles au cours de la campagne 2022-2023 et 34% y ont eu recours, démontrant l'utilité du service lorsqu'il est disponible.

Une bonne partie des ménages agricoles (77%) ont utilisé au moins un système de communication dans les activités agricoles et commerciales durant la campagne agricole 2022-2023.

Résultats de l'ODD 5a1

L'ODD 5.a.1 constitue un des indicateurs clé suivis dans le cadre de l'atteinte de la cible 5.a des ODD relative aux réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété. Cet indicateur se décline en deux sous-indicateurs portant respectivement sur le pourcentage de la population agricole (membres de ménages de plus de 18 ans) ayant des droits de propriété/d'utilisation sur les terres agricoles selon le sexe (ODD 5.a.1-a) et sur la proportion de femmes parmi les exploitants détenant des droits de propriété sur les parcelles (ODD 5.a.1-b).

Les résultats sur ces deux sous-indicateurs laissent entrevoir un progrès asses limité vers la cible. En effet, il ressort de cet exercice qu'à l'échelle nationale, seulement 7,5% (13% d'hommes et 1% de femmes) de la population agricole détient des droits de propriété sur les parcelles, et moins de 8% des exploitants détenteurs de droits de propriété sur les terres agricoles sont des femmes.

.

Introduction

L'Agriculture est un des piliers de l'économie du Sénégal avec une contribution estimée à 15% au PIB en 2022³ et une part importante de la population qui continue d'en dépendre directement. En 2013, le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) décomptait 755 500 ménages agricoles, soit près d'un ménage sur deux, dont les ressources proviennent au moins en partie des activités agricoles.

Par ailleurs, l'agriculture constitue un secteur clé au regard de sa dimension stratégique en matière de sécurité alimentaire, de régulation des équilibres macroéconomiques et de sa contribution dans le développement économique et social du pays. Cette dimension stratégique est reflétée dans les documents de politique tels que le Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (PNIASAN).

A cet égard, la disponibilité d'informations fiables, pertinentes et actualisées est un préalable pour une réussite de toute politique de développement socioéconomique tant pour l'établissement d'objectifs stratégiques que pour le suivi des politiques.

La Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) est la principale structure en charge de la production de statistiques agricoles au Sénégal. À ce titre, elle conduit depuis 2000, date de sa création, l'Enquête Agricole Annuelle (EAA), qui est à l'origine une enquête sur la production agricole pluviale. Depuis 2017, cette enquête bénéficie de l'appui technique et financier de la FAO à travers le programme d'enquêtes intégrées AGRISurvey qui se prolonge à partir de cette campagne à travers la mise en œuvre de l'Initiative 50X2030. Cette édition de l'EAA a vu l'introduction pour la première fois du module complémentaire sur les Machines, les Equipements et les Autres actifs agricoles (MEA) qui est l'un des modules rotatifs de l'approche intégrée.

Le présent rapport décrit les résultats de l'enquête portant sur la campagne agricole 2022-2023. Ainsi, les trois premiers chapitres sont consacrés aux productions des principales cultures pluviales (arachide, céréales et niébé), aux productions de cultures maraichères et permanentes et aux productions animales. Les chapitres 4 et 5

³ Source: FAO.Macro Indicators. License: CC BY-NC-SA 3.0 IGO. Extrait de: https://www.fao.org/faostat/en/#data/MK. Date d'accès: 12 octobre 2023.

présentent les autres activités agricoles, tandis que le chapitre 6 est dédié aux infrastructures de stockage des produits et intrants agricoles. Enfin, les derniers chapitres traitent respectivement les machines et équipements agricoles, l'accès aux infrastructures communautaires et aux services de communication puis les résultats de l'ODD 5.a.1.

Encadré 1. Fiche technique de l'Enquête Agricole Annuelle.

L'Enquête Agricole Annuelle (EAA) est une enquête par sondage réalisée au cours de la principale campagne agricole au Sénégal (juillet de l'année n à juin de l'année n+1) avec pour objectif général d'estimer le niveau des principales productions agricoles des exploitations agricoles de type familial. Elle permet également de fournir des informations sur des caractéristiques physiques des parcelles cultivées (géo localisation, superficie) et des investissements majeurs réalisés à leur niveau (intrants agricoles, opérations culturales, gestion et restauration des sols).

L'EAA suit une approche d'enquête agricole intégrée telle que préconisée par l'<u>Initiative 50x2030</u>. Pour l'édition 2022-2023, le module thématique MEA (*« Machine, Equipment and Assets »*) a été administré permettant la collecte d'information sur la disponibilité et l'utilisation d'infrastructures de stockage et d'équipements agricoles.

Couverture géographique : Ensemble des 14 régions et des 45 départements du pays.

Univers : Ensemble des ménages et parcelles agricoles.

Echantillonnage: Sondage à deux degrés, avec comme unités primaires les districts de recensement (DR) et comme unités secondaires les ménages agricoles, tels que définis lors du recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE) de 2013. Stratification au 1^{er} degré organisée autour des 4 strates suivantes :

- Strate « Pluviale uniquement » : ménages pratiquant uniquement les cultures sous pluie ;
- Strate « Élevage uniquement » : ménages pratiquant l'élevage uniquement ;
- Strate « Horticulture et autres cultures » : ménages pratiquant principalement l'horticulture et accessoirement les autres cultures (sylviculture, arboriculture fruitière, etc.) ;
- Strate « Pluviale-Élevage » : ménages pratiquant à la fois l'agriculture pluviale et l'élevage.

Au niveau national, l'échantillon total théorique est égal à 7 450 ménages, répartis dans 1 460 DR physiques, à raison de 5 ménages par DR.

Pour plus de détail, se référer à la documentation technique disponible via l'Archivage national des données du Sénégal (ANADS). Hyperlien : https://anads.ansd.sn/index.php/home.

I. Superficies emblavées et production des principales cultures pluviales

Au niveau national, la proportion de ménages⁴ agricoles pratiquant l'agriculture pluviale est de 72%. Toutefois, au niveau des régions, seules Matam (62%), Saint-Louis (19%) et Dakar (2%) sont en-deçà de cette moyenne.



Graphique 1 : Proportion des ménages agricoles (en %) pratiquant l'agriculture sous pluie par région

1.1. Cultures de rente

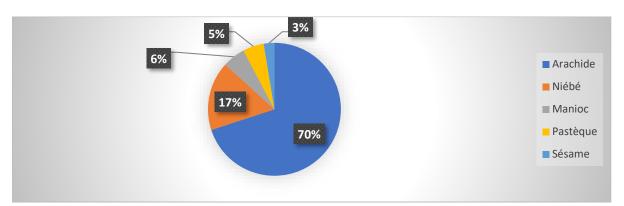
Après une campagne 2021-2022 très favorable pour la production des cultures de rente, une baisse des volumes de production est constatée pour la campagne agricole sous étude. L'arachide est la première culture de rente en termes de superficie exploitée et de volume de production. Malgré une surface de production relativement contenue, la pastèque se place deuxième en termes de volume de production.

Superficies emblavées pour les cultures de rente

Sur les 1 750 849 ha de la superficie totale destinée aux cultures de rente par les ménages durant la campagne 2022-2023, l'arachide occupe 70% de la superficie

⁴ Le champ de couverture de l'EAA porte sur l'ensemble des ménages agricoles, c.-à-d. les ménages pratiquant une activité agricole parmi cultures pluviales et non pluviales, élevage, horticulture, pêche/aquaculture et agroforesterie. Sauf indication contraire, le terme « ménage » dans ce rapport fait référence à la sous-population des ménages agricoles même quand utilisé sans le qualificatif « agricole ».

exploitée, suivi du niébé (17%), du manioc (6%), de la pastèque (5%) et du sésame (3%).



Graphique 2 : Répartition des superficies des cultures de rente

L'analyse croisée par région et culture de rente place Kaffrine en tête des régions pour la superficie en arachide avec 228 368 ha. Suivent les régions de Fatick et Kaolack où les superficies exploitées pour la culture de l'arachide correspondent à 185 396 ha et 168 663 ha, respectivement. Concernant le niébé, la superficie destinée à cette culture est plus importante dans la région de Louga (155 237 ha) alors que pour le manioc, les emblavures les plus importantes sont notées à Thiès (58 852 ha) et à Diourbel (12 911 ha).

Tableau 1 : Superficies totales (en ha) occupées par les cultures de rente par région

Région	Arachide	Niébé	Manioc	Pastèque	Sésame
Dakar	1 204	201	463	145	0
Diourbel	68 222	28 002	12 911	11 938	1 442
Fatick	185 396	23 014	4 775	7 216	3 604
Kaolack	168 663	2 734	7 127	14 637	1 485
Kolda	126 188	1 724	1 177	865	3 938
Louga	126 108	155 237	6 060	21 286	50
Saint-Louis	13 086	7 839	1 855	3 563	-
Tambacounda	116 049	4 796	457	5 022	5 193
Thi7s	85 955	55 659	58 852	3 264	207
Ziguinchor	32 013	1 439	1 321	9 207	1 011
Matam	3 307	7 708	323	2 030	-
Kaffrine	228 368	2 668	521	8 882	24 504
Kédougou	11 904	654	248	-	-
Sédhiou	58 709	2 179	657	1 502	4 088
Sénégal	1 225 172	293 854	96 746	89 555	45 522

Productions des cultures de rente

Concernant les volumes de production, la production arachidière s'établit à 1 501 498 tonnes en 2022-2023 soit une baisse de 11 % par rapport à la campagne agricole précédente. Toutefois, ce niveau de production représente un accroissement de 6 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. La production de coton suit une tendance similaire avec une baisse du volume des récoltes par rapport à la campagne 2021-2022. Celle-ci est passée de 21 381 tonnes en 2021 à 15 667 tonnes en 2022, soit une diminution de 27 % sur un an, et de 9% par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

Les productions de pastèque et de niébé ont elles aussi connu une baisse par rapport à la campagne 2021-2022. En effet, la production de la pastèque est de 1 492 625 tonnes en 2022 contre 1 611 188 tonnes en 2021 (baisse de 7 % sur un an), ce qui correspond néanmoins à une hausse de 46% par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Enfin, pour le niébé, la production est estimée à 152 211 tonnes en 2022 contre 239 194 tonnes en 2021, soit une baisse de 36 % par rapport à la campagne précédente et de 19 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

Tableau 2 : Comparaisons des productions des cultures de rente avec la campagne précédente et la moyenne quinquennale.

Cultures	2022/2023 (Tonnes)	2021/2022 (Tonnes)	Moyenne des 5 dernières années (Tonnes)	Ecarts par rapport à 2022/2021 (%)	Ecarts par rapport à la moyenne des 5 dernières années (%)
Arachide	1 501 498	1 677 804	1 423 203	-11	6
Sésame	40 401	37 586	20 434	7	98
Niébé	152 211	239 194	187 728	-36	-19
Pastèque	1 492 625	1 611 188	1 025 331	-7	46
Coton	15 667	21 381	17 273	-27	-9
Manioc	1 322 803	1 328 889	970 614	0	36

A l'exception du niébé, traditionnellement considéré comme culture de rente et qui est de plus en plus intégré dans la consommation alimentaire des ménages, la principale utilisation des cultures de rente est la vente en l'état avec des proportions respectives de 87%, 80% et 58% des volumes de production pour la pastèque, le manioc et l'arachide. A cela s'ajoute la consommation du ménage et la transformation pour la vente qui occupent une place importante dans l'utilisation des productions des cultures comme l'arachide (avec respectivement 21% et 3%) et le manioc (avec 16% et 4%).

S'agissant de la pastèque, les ménages agricoles ont déclaré avoir consommé seulement 2% de leurs productions.

Manioc Arachide ■ Vente en l'état ■ Vente en l'état 4% 3% 1% 0% 0% Consommation Consommation du ménage du ménage Stock 16% ■ Stock 21% 58% 80% Transformation Transformation pour la vente pour la vente **Pastèque** Niébé ■ Vente en l'état ■ Vente en l'état 0% 0% Consommation Consommation 7% 11% du ménage du ménage 32% ■ Stock Stock 55% 87% Transformation Transformation pour la vente pour la vente

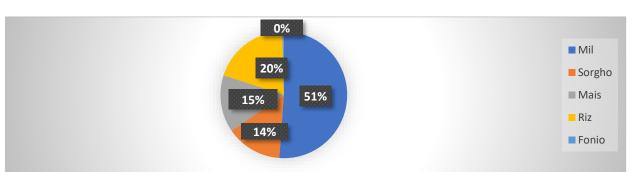
Graphique 3 : Répartition de la production des principales cultures de rente selon l'utilisation

1.2. Céréales

Contrairement à la tendance observée pour les cultures de rente, les volumes de production des principales cultures céréalières ont connu une hausse lors de la campagne agricole 2022-2023. Le mil est la culture dominante en termes de superficie emblavée alors que le volume de production est le plus élevé pour le riz.

Superficies emblavées pour les cultures céréalières

Sur l'ensemble du territoire national, la superficie totale emblavée pour les cultures céréalières est estimée à 1 895 834 ha. La moitié de cette superficie est destinée au mil (51 %), suivi du riz avec 20 % de la superficie totale emblavée, du maïs (15 %) et du sorgho (14%). Le fonio occupe une faible proportion de superficies.



Graphique 4 : Répartition des superficies des cultures céréalières

Les régions de Kolda et de Sédhiou se placent en tête pour les superficies destinées à la culture du riz. La superficie emblavée pour la culture du mil est la plus étendue à

Fatick (181 321 ha) alors que pour la culture de sorgho les surfaces emblavées sont les plus importantes dans la région de Kaffrine (64 775 ha).

Tableau 3 : Superficies totales (en ha) occupées par les cultures céréalières par région

Région	Mil	Sorgho	Mais	Riz	Fonio	Total céréales
Dakar	-		582	0	0	582
Diourbel	114 336	15 099	911	0	0	130 346
Fatick	181 321	14 758	27 327	6 980	0	230 387
Kaolack	140 806	15 284	41 739	2 023	0	199 853
Kolda	40 312	45 390	48 100	109 481	311	243 595
Louga	98 068	2 413	5 546	0	0	106 027
Saint-Louis	4 262	9 562	4 635	61 701	0	80 160
Tambacounda	41 141	42 938	34 848	8 910	237	128 072
Thiès	109 134	12 108	3 002	0	0	124 244
Ziguinchor	4 711	589	2 805	69 630	0	77 735
Matam	22 703	15 535	1 787	7 708	0	47 733
Kaffrine	150 011	64 775	42 580	440	0	257 807
Kédougou	-	4 791	19 240	6 278	2 345	32 654
Sédhiou	62 887	26 927	43 564	99 260	4 001	236 639
Sénégal	969 693	270 168	276 668	372 413	6 894	1 895 834

Productions céréalières

La production céréalière s'est établie en 2022-2023 à 3 663 690 tonnes soit une hausse de 5% par rapport à la campagne 2021-2022 et de 25% par rapport à la moyenne des 5 dernières années. La hausse de la production céréalière est tirée par les fortes contributions des productions de riz, du maïs et du mil. Hormis le fonio qui a enregistré une légère baisse de 1% par rapport à 2021-2022, toutes les productions céréalières ont augmenté par rapport à la campagne précédente et à la moyenne des 5 dernières années.

Tableau 4 : Comparaisons des productions des cultures céréalières avec la campagne précédente et la moyenne quinquennale

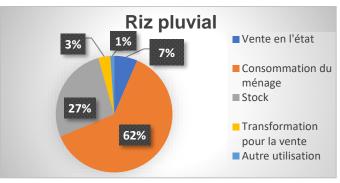
Cultures	Production 2022/2023 en tonnes	Production 2021/2022 en tonnes	Moyenne des 5 dernières années (Tonnes)	Ecarts par rapport à 2021/2022 en %	Ecarts par rapport à la moyenne des 5 dernières années en %
Mil	1 097 033	1 039 860	875 239	5	25
Sorgho	363 164	352 474	302 184	3	20
Maïs	787 750	754 621	588 649	4	34
Riz	1 409 120	1 326 761	1 199 958	6	17
Fonio	6 623	6 678	5 274	-1	26

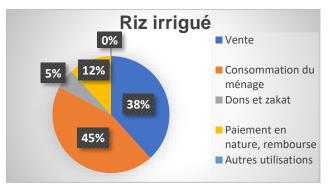
Total	3 663 690	3 480 394	2 480 223	5	48	
			_ :000	•		

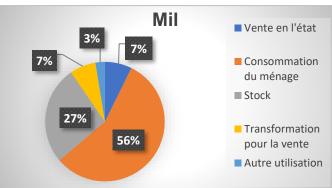
L'analyse des données sur l'utilisation des céréales produites montre que le mil, le maïs, le riz pluvial et le fonio produits par les ménages sont consommés à plus de 50%. En effet, 68% de la production de fonio est réservée à la consommation des ménages suivi du riz pluvial (62%), du maïs (57%) et du mil (56%).

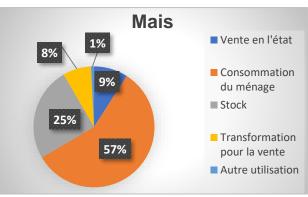
Par ailleurs, 45% de la production de riz irrigué est réservée à la consommation des ménages contre 38% destinée à la vente. De même pour le sorgho on note que 48% de sa production est destinée à la consommation des ménages et 26% vendue.

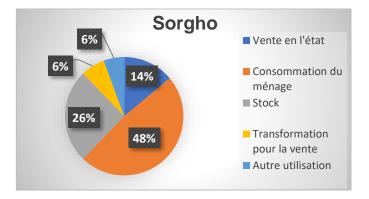
Graphique 5 : Répartition des principales cultures céréalières selon l'utilisation

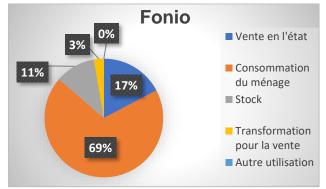










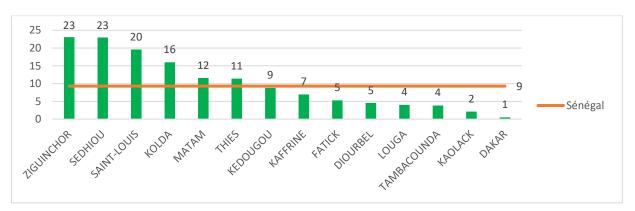


II. Productions des cultures irriguées et permanentes

2.1. Production des cultures irriguées

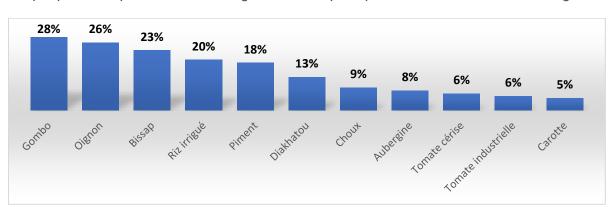
Une minorité des ménages agricoles se consacre aux cultures irriguées. Parmi cellesci, les cultures les plus souvent pratiquées par les ménages sont le gombo, l'oignon et le bissap. En termes de volume de production moyen par ménage producteur, le riz irrigué arrive largement en tête.

La pratique de l'irrigation, qui reste moins répandue sur le territoire national, ne concerne que 9% des ménages agricoles. Cette pratique est relativement plus répandue dans les régions du sud et du nord, notamment à Ziguinchor, Sédhiou et Saint-Louis (plus de 20%) et dans une moindre mesure à Kolda et à Matam avec des proportions respectives de 16% et 12%.



Graphique 6 : Proportion des ménages (en %) pratiquant des cultures irriguées

Les cultures irriguées les plus pratiquées par les ménages agricoles sont le gombo, l'oignon, le bissap, le riz irrigué et le piment, avec des proportions moyennes variant entre 28 et 18%. La culture du chou et des autres spéculations maraîchères reste limitée.



Graphique 7 : Répartition des ménages selon les principales cultures maraîchères/irriguées

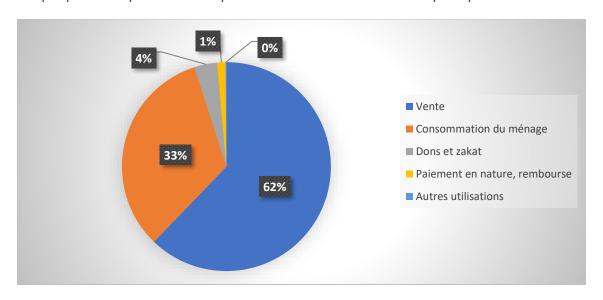
Il ressort du tableau ci-dessous que, parmi les ménages pratiquant l'irrigation, la production moyenne de riz irrigué est la plus élevée, soit 6 146 kg. Aussi, un ménage produit en moyenne 1 751 kg de diakhatou, 1 466 kg d'oignon et 583 kg de piment. Par contre, la plupart des autres cultures maraîchères ont des productions moyennes assez faibles.

Tableau 5 : Production moyenne par ménage (en kg) des principales cultures irriguées

Culture	Moyenne	Ecart-type	Borne inf.	Borne sup.
Riz irrigué	6 146	1 127	3 934	8 357
Diakhatou	1 751	424	920	2 583
Oignon	1 466	252	972	1 961
Piment	583	172	245	922
Bissap irrigué	117	52	14	219
Gombo	97	14	71	124

Le graphique ci-dessous montre que la plus grande partie de la production maraîchère est destinée à la vente (environ 62%). Toutefois on note que 33% de la production est consommée par les ménages. Seulement 4% sont destinée aux dons et zakat.

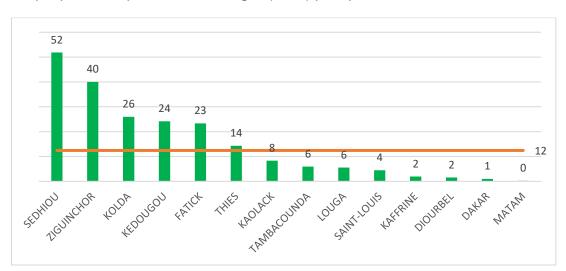
Graphique 8 : Répartition de la production maraichère selon les principales utilisations



2.2. Production des cultures permanentes

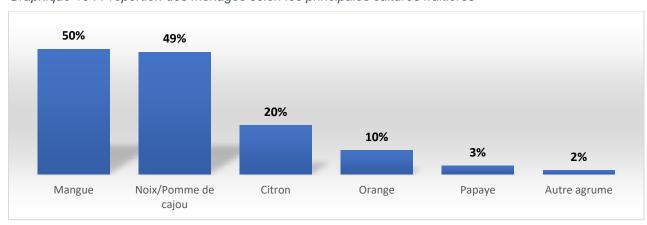
Au Sénégal, un ménage agricole sur dix est engagé dans la production fruitière. Du fait de leur bonne rentabilité à la vente, la mangue et l'anacarde sont les fruits les plus cultivés.

Globalement 12 % des ménages ont déclaré avoir pratiqué une culture fruitière au cours de la campagne agricole 2022-2023. Cette proportion cache des disparités entre les régions. En effet, cette activité est plus développée dans les régions du sud avec 52% des ménages engagés dans la production fruitière à Sédhiou, 40% à Ziguinchor et 26% à Kolda. Cela peut s'expliquer en partie par la position géographique de ces régions et un climat assez favorable. La pratique de culture fruitière est peu développée dans les régions de Kaffrine, Diourbel, Dakar et Matam avec moins de 4% des ménages concernés.



Graphique 9 : Proportion des ménages (en %) pratiquant des cultures fruitières

La mangue et l'anacarde (noix/pomme de cajou) sont les fruits les plus cultivés par environ 50% des ménages agricoles pratiquant l'arboriculture fruitière. Les agrumes, notamment le citron et l'orange sont un peu moins cultivés, avec des proportions de ménages respectives de 20% et 10%.



Graphique 10 : Proportion des ménages selon les principales cultures fruitières

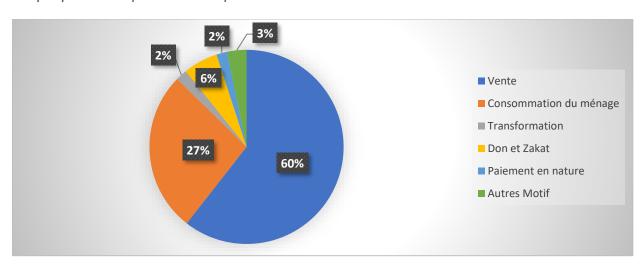
Le tableau ci-dessous met en exergue la production moyenne par ménage agricole des cultures fruitières (en kg). La production moyenne par ménage agricole producteur de banane est plus élevée (1 925 kg), suivie du pamplemousse (1 800 kg). La production de mangue, d'orange, de pomme de cajou et de noix de cajou varie entre 500 et 1000 kg. Quant aux agrumes (citrons et clémentines/mandarines), leurs productions moyennes sont respectivement de 232 kg et 212 kg par ménage. La goyave et la sapotille sont les moins produites.

Tableau 6 : Production moyenne par ménage (en kg) des cultures fruitières

Culture	Moyenne	Ecart-type	Borne inf	Borne Sup
Bananes	1 925	815	326	3 523
Pamplemousse	1 800	-	-	-
Noix d'Acajou	979	133	719	1 240
Orange	949	96	760	1 138
Mangues	692	119	460	925
Anacarde (Pomme de cajou)	507	122	268	746
Papayes	327	58	213	441
Citron	232	21	192	273
Mandarine/clementine	212	100	17	408
Sapotille	29	2	25	33
Corossols	28	22	-14	71
Goyaves	10	2	6	13

La plus grande partie de la production fruitière des ménages agricoles est destinée à la vente (60%) alors que la part réservée à la consommation des ménages producteurs s'établit à 27%. Seule une petite partie (13%) est répartie entre les dons et la Zakat, la transformation de fruits, le paiement en nature et les autres utilisations.

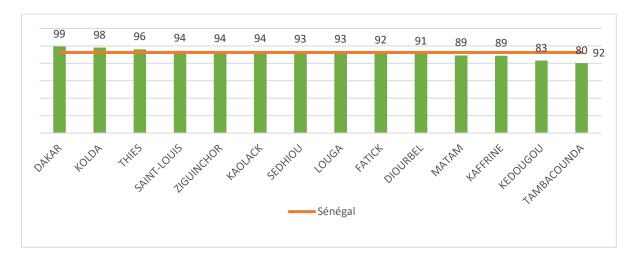
Graphique 11 : Répartition de la production fruitière selon l'utilisation



III. Production animale

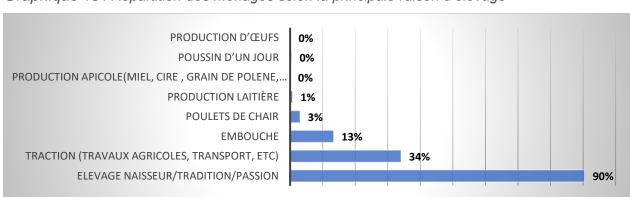
Que ce soit pour produire de la viande, du lait, des œufs ou pour appuyer les exploitants dans les activités agricoles, les animaux sont largement présents dans les ménages agricoles. Ainsi, 9 ménages sur 10 déclarent pratiquer une activité d'élevage. Les régions de Dakar (99%), Kolda (98%), Thiès (96%) enregistrent les plus fortes proportions de ménages agropasteurs.

Les régions de Kédougou (83%) et Tambacounda (80%) présentent des proportions moins élevées de ménages éleveurs par rapport aux autres régions.



Graphique 12 : Proportion des ménages (en %) pratiquant l'élevage

Le graphique 13 montre que les raisons ayant motivé les ménages à pratiquer l'élevage sont multiples. La plus répandue est celle de l'élevage naisseur (tradition, passion) qui concerne 90% des ménages. Les proportions de ménages ayant pratiqué l'élevage pour des raisons de la traction et de l'embouche correspondent respectivement à 34% et 13%. De très faibles proportions de ménages pratiquent l'élevage pour produire des poulets de chair (3%) et du lait (1%).



Graphique 13 : Répartition des ménages selon la principale raison d'élevage

3.1. Les stocks d'animaux

Parmi les animaux de moyenne et grande taille, les bovins, ovins et caprins sont les plus courants dans les ménages agropasteurs avec en moyenne une dizaine de bêtes par ménages contre un effectif moyen de deux têtes d'asins et d'équins détenu par ménage agricole. Concernant la volaille, l'effectif de poules est le plus important suivi des pintades, canards et dindes. Également présents dans les élevages mais dans une mesure relativement limitée sont les porcins et les lapins.

Effectifs moyens de ruminants

Un ménage agricole éleveur de bovin possède en moyenne 13 têtes. Cette tendance cache toutefois des disparités au niveau des régions. En effet, le nombre moyen de bovins possédés par ménage est plus important dans les régions de Tambacounda (24 têtes) et de Kolda (16 têtes).

S'agissant des ovins, le nombre moyen de têtes possédé par ménage s'établit à12. Les effectifs moyens les plus importants sont notés dans les régions de Matam (23 têtes), Louga (22 têtes) et Tambacounda (20 têtes).

En ce qui concerne les caprins, le nombre moyen possédé par ménage est de 10 têtes. Ce nombre est plus important dans les régions de Louga (18), Tambacounda (17) et Matam (16).

Tableau 7 : Nombre moyen de ruminants possédés par ménage, par espèce

Région	Bovins	Ovins	Caprins
Dakar	5.1	6.9	11.8
Ziguinchor	9.7	5.8	7.1
Diourbel	13.1	12.9	11.2
Saint-Louis	12.6	9.8	13.4
Tambacounda	24.8	20.6	16.9
Kaolack	10.5	7.1	8.8
Thiès	8.4	6.9	6.6
Louga	12.4	22.8	17.8
Fatick	7.3	6.7	7.6
Kolda	16.4	6.1	5.4
Matam	19.2	23.0	16.4
Kaffrine	11.0	12.6	10.3
Kédougou	9.2	8.5	7.9
Sédhiou	11.1	5.1	5.8
Total	12.9	12.2	10.5

Effectifs moyens d'équidés

Le nombre moyen d'asins et d'équins détenu par ménage agricole est plus faible et s'établit à 2 têtes.

Tableau 8 : Nombre moyen d'équidés possédés par ménage, par espèce

Région	Asins	Equins
Dakar	0	2.0
Ziguinchor	1.9	0
Diourbel	1.5	1.4
Saint-Louis	1.9	1.4
Tambacounda	2.0	1.8
Kaolack	1.9	1.7
Thiès	1.4	1.3
Louga	2.0	1.6
Fatick	1.7	1.4
Kolda	1.7	1.6
Matam	2.1	1.3
Kaffrine	1.6	1.7
Kédougou	1.4	0
Sédhiou	1.6	1.4
Total	1.8	1.6

Effectifs moyens de volaille

Un ménage agricole éleveur de poule, possède en moyenne 19 sujets. Ce résultat présente toutefois des disparités au niveau des régions. En effet, le nombre moyen de poules possédés par ménage est plus important dans la région de Dakar avec 151 sujets, suivi de Ziguinchor (23) et de Saint Louis (22).

En ce qui concerne des pintades, le nombre moyen de sujets possédé par ménage est de 8 sujets. Les effectifs moyens les plus importants sont notés dans les régions de Kaffrine (11 sujets), Fatick (10) et Kolda (10).

S'agissant des dindes, le nombre moyen possédé par ménage est de 6 sujets. Ce nombre est plus important dans les régions de Kaffrine (8) et Diourbel (6).

Pour les canards et les pigeons, on note qu'en moyenne un ménage dispose respectivement de 6 et de 10 sujets.

Tableau 9 : Nombre moyen de volailles possédés par ménage, par espèce

Région	Poules	Pintades	Dindes	Canards	Pigeons
Dakar	151.2	2.0	-	6.0	13.6
Ziguinchor	23.4	2.4	2.0	4.9	13.7
Diourbel	17.8	6.7	6.3	6.8	15.3
Saint-Louis	22.0	3.0	3.7	2.8	10.6
Tambacounda	11.0	-	5.0	6.2	13.7
Kaolack	14.9	5.8	5.8	7.5	15.8
Thiès	17.2	-	2.6	11.8	22.9
Louga	13.5	6.4	4.3	6.1	23.0
Fatick	14.5	10.0	4.0	6.3	11.6
Kolda	11.5	10.0	3.8	5.0	11.7
Matam	13.4		ı	4.4	15.6
Kaffrine	10.4	11.7	7.8	5.2	12.3
Kédougou	11.4	9.7	ı	8.1	9.6
Sédhiou	14.9	5.0	2.0	4.0	12.6
Total	19.1	8.1	5.6	6.2	15.4

Effectifs moyens d'autres animaux

Un ménage agricole éleveur de porcins possède en moyenne 7 têtes. Le nombre moyen de porcins possédés par un ménage de la région de Kaolack est très élevé (50 têtes) par rapport aux autres régions telles que Dakar (12 têtes) et Sédhiou (8 têtes). Par ailleurs, les ménages rencontrés dans les régions de Saint-Louis, Louga, Matam, Kaffrine et Kédougou ne possèdent pas de porcins.

En termes de possession de lapins, on note qu'un ménage compte en moyenne 5 têtes. Les effectifs moyens les plus élevés se retrouvent dans les régions de Fatick et de Ziguinchor avec respectivement 16 têtes et 12 têtes.

Tableau 10 : Nombre moyen de porcins et de lapins possédés par ménage

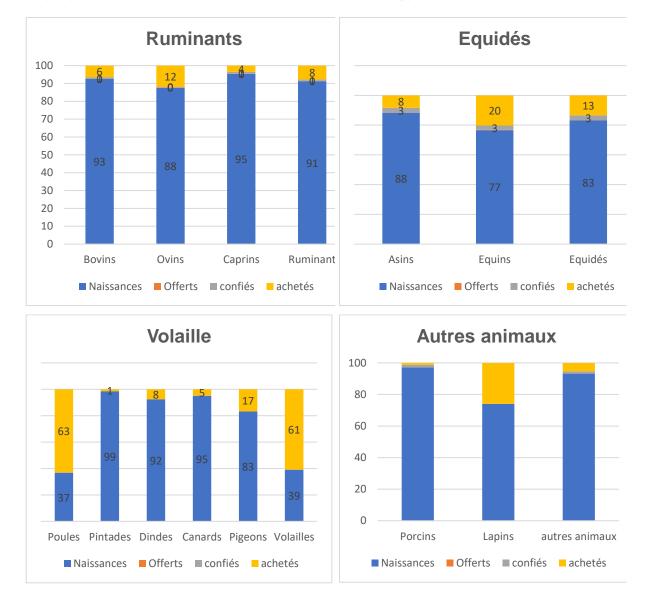
Région	Porcins	Lapins
Dakar	12.0	-
Ziguinchor	6.9	12.0
Diourbel	6.9	3.0
Tambacounda	3.5	-
Kaolack	50.0	5.5
Thiès	6.2	4.0
Louga	-	6.0
Fatick	3.8	16.0
Kolda	4.8	5.0
Sédhiou	8.2	4.0
Total	6.6	5.0

3.2. Les flux d'animaux

Alors que les naissances naturelles représentent 9 sur 10 des flux entrant de bêtes, à l'exception notable des poulets pour lesquels l'achat constitue le principal flux entrant, la vente d'animaux précède les morts naturels pour bien des catégories d'animaux. L'abattage ne se place qu'en troisième position au niveau des flux sortants. Ce résultat pointe vers l'importance du commerce d'animaux vivants comme un des piliers de l'économie des ménages agricoles.

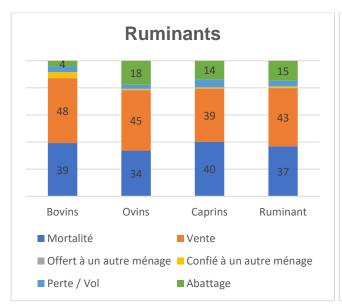
Il ressort du graphique ci-dessous que les naissances représentent la plupart des flux entrants, sauf pour la volaille notamment les poules où les achats représentent 63%.

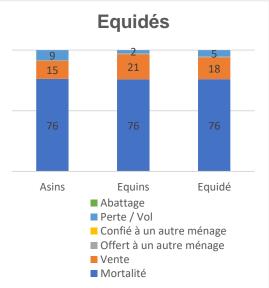
Graphique 14 : Répartition des animaux entrants selon le type de flux par espèce

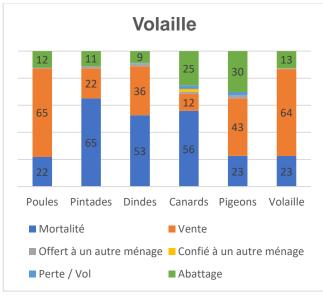


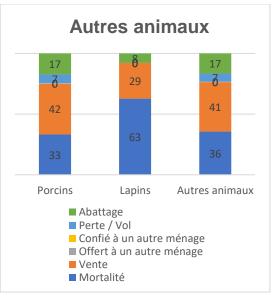
L'analyse du graphique 15 révèle que la mortalité et les ventes représentent les plus importants flux sortants, quel que soit le type d'animal considéré. Les ventes sont beaucoup plus fréquentes chez la volaille (64%), chez les ruminants (43%) et chez les autres animaux (41%). Notons que chez les équidés la mortalité représente le flux sortant le plus important avec 76%. Il convient de souligner que l'abattage et le vol de bétail sont souvent évoqués par les ménages mais avec des pourcentages assez faibles.

Graphique 15 : Répartition des animaux sortants selon le type de flux par espèce







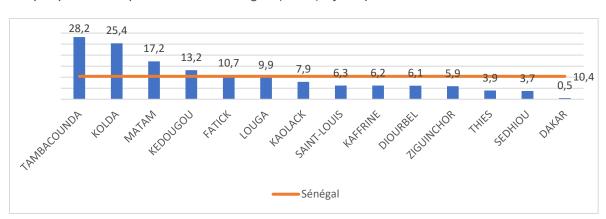


3.3. Production de viandes, lait et d'œufs

Les productions de lait et d'œufs ne concernent qu'une minorité des ménages agricoles au Sénégal, avec moins de 20% de la population agricole concernée.

Production de lait

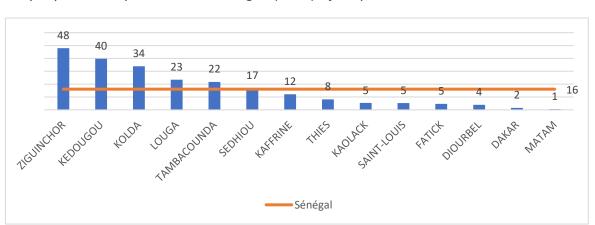
L'analyse du graphique 16 révèle que les ménages ayant produit du lait sont concentrés dans trois régions que sont Tambacounda (28%) Kolda (25%), et Matam (17%). Les régions de Kédougou (13%), Fatick (11%) et Louga (10%) présentent des proportions moins élevées. Les ménages producteurs de produits laitiers sont en faibles proportions dans les autres régions avec moins de 8%.



Graphique 16 : Répartition des ménages (en %) ayant produit du lait

Production d'œufs

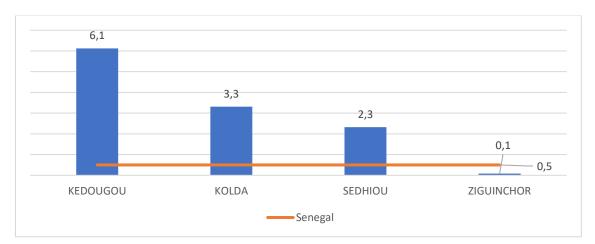
Au niveau national, 16% des ménages agricoles déclarent avoir produit des œufs au cours de la campagne 2022-2023. Les régions de Ziguinchor (48%), Kédougou (40%) et Kolda (34%) viennent en tête. A l'inverse la proportion de ménages agricoles producteurs d'œufs est très faible à Dakar et à Matam.



Graphique 17 : Répartition des ménages (en %) ayant produit des œufs

Production de miel

Les ménages ayant produit du miel sont localisés dans le sud et le sud-est du pays (Kédougou (6%) Kolda (3%) et Sédhiou (2%).



Graphique 18 : Répartition des ménages ayant produit du miel

Globalement, 93% de la production de miel est issue de la cueillette contre 7% provenant de l'apiculture. La totalité du miel des régions de Ziguinchor, Kédougou et Sédhiou provient de la cueillette. A Kolda on note toutefois que 12% de la production est issue de l'apiculture.

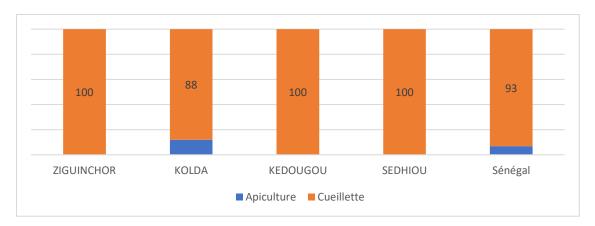


Figure 19 : Répartition de la production de miel selon le type de récolte

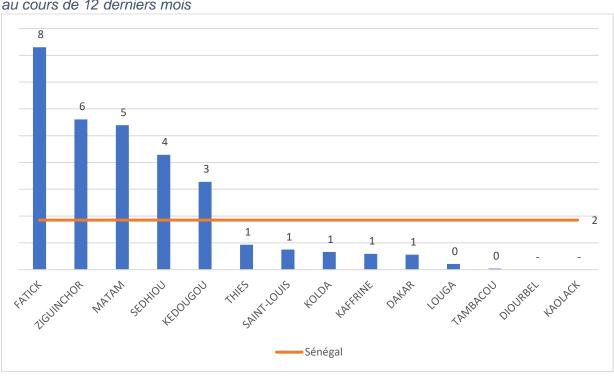
IV. Autres activités agricoles

La pratique de l'aquaculture reste très limitée au Sénégal, les régions de Fatick et Ziguinchor se démarquant quelque peu avec, respectivement, 8% et 6% des ménages agricoles concernés. Quant à l'agroforesterie – pratique consistant à combiner sur les terres l'exploitation des arbres à la culture ou à l'élevage, celle-ci est assez répandue parmi les ménages agricoles (4 ménages sur 10). La pratique est même dominante dans les régions de Sédhiou (80%), de Kolda (62%) et de Kaffrine (60%). Il est à noter

que cette pratique est réputée bénéfique, notamment dans le domaine de la protection des sols. Elle est également une importante source de revenus pour les ménages notamment par le biais de la vente des produits forestiers non ligneux.

4.1. Pratique de la pêche et de l'aquaculture

Au Sénégal environ 2% des exploitations agricoles pratiquent une activité de pêche ou d'aquaculture. L'Etat du Sénégal, à travers l'Agence Nationale de l'Aquaculture, a développé des synergies pour booster ce secteur par la mise en place des bassins aquacoles et l'accompagnement des populations qui s'activent dans le secteur afin de pérenniser l'activité et aussi garantir une sécurité alimentaire. La pratique de l'activité est relativement plus importante dans les régions de Fatick avec 8% des exploitations agricoles, Ziguinchor (6%) et Matam (5%).

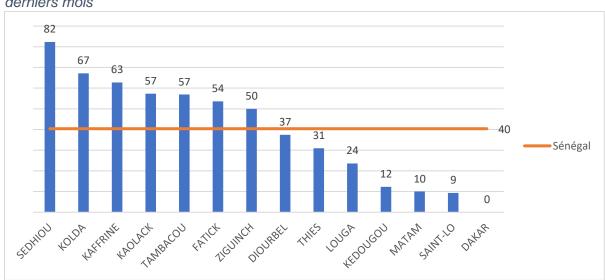


Graphique 20 : Proportion des exploitations (en %) ayant pratiqué la pêche ou l'aquaculture au cours de 12 derniers mois

4.2. Pratique de l'agroforesterie

Au Sénégal, en moyenne 40% des exploitations agricoles pratiquent l'agroforesterie. L'activité est plus pratiquée dans la région de Sédhiou avec 82% des ménages agricoles suivie de Kolda avec 67%. La pratique est très faible dans les régions de Matam et Saint Louis avec respectivement 10% et 9%. Cette activité n'est pas du tout pratiquée dans la région Dakar. La proportion des ménages qui pratiquent

l'agroforesterie varie entre 50 et 67% dans les régions de Ziguinchor, Fatick, Tambacounda, Kaolack et Kaffrine. Elle est relativement faible à Louga, Thiès et Kédougou.



Graphique 21 : Proportion des exploitations ayant pratiqué l'agroforesterie au cours de 12 derniers mois

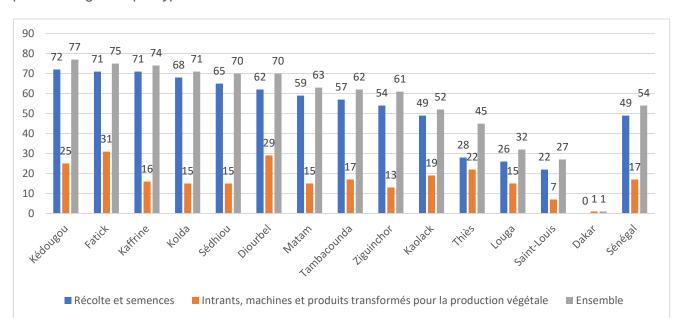
V. Infrastructures de stockage pour les activités de production végétale et animale⁵

5.1. Les infrastructures et capacités de stockage pour les activités de production végétale

Au Sénégal, un peu plus de la moitié des ménages agricoles disposent d'une structure de stockage pour les activités de production végétale, le plus souvent utilisée pour l'entreposage des céréales.

Selon les résultats de l'enquête agricole annuelle, 54% des ménages agricoles déclarent disposer de lieux de stockage pour leurs activités de production végétale. Les structures de stockage les plus fréquents sont ceux destinés aux récoltes et aux semences, avec 49% de ménages qui déclarent en posséder. Il apparait en outre que 17% des ménages disposent de lieux de stockage pour les intrants, les machines et les produits transformés.

⁵ Les résultats présentés dans cette section et suivantes proviennent du module thématique portant sur les machines, outils et équipements qui a été administré dans le cadre de l'EAA 2022-2023. Ce module thématique fait partie du système d'enquêtes intégrées sur base rotative proposé sous l'Initiative 50x2030 (https://www.50x2030.org/).



Graphique 22 : Proportion des ménages (en %) disposant de lieux de stockage pour les produits végétaux par type

Stockages pour les récoltes et semences

Au plan national, 52% des ménages disposant des lieux de stockage de récolte les utilisent pour les céréales, alors que 9 % seulement en font un usage pour les fruits et légumes et 8% pour conserver les racines et tubercules.

LÉGUMINEUSES

LÉGUMINEUSES

3%

USAGE MIXTE (CÉRÉALES, RACINES, FRUITS ET AUTRES)

2%

8%

9%

10%

20%

30%

40%

RACINES ET TUBERCULES

FRUITS ET LÉGUMES

CÉRÉALES

Graphique 23 : Répartition des ménages selon les structures de stockage des récoltes et le type de produit végétal stocké

Autres types de stockages

Parmi les autres utilisations des structures de stockage, il convient de mentionner l'entreposage des machines et des équipements qui concerne 14% des ménages, la

0%

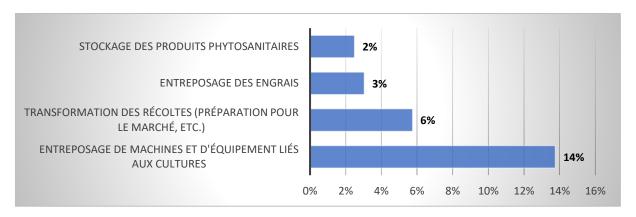
52%

60%

50%

mise en stock de produits transformés (6% des ménages), d'engrais (3%) et de produits phytosanitaires (2%).

Graphique 24 : Répartition des ménages selon les autres usages des structures de stockage de produits végétaux

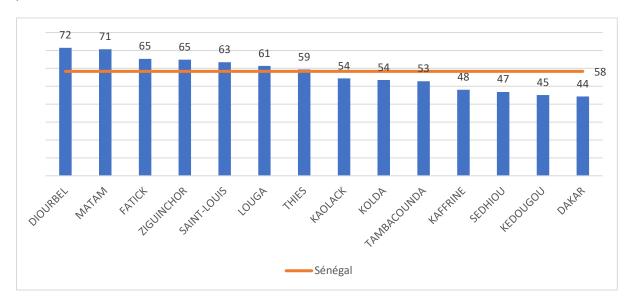


5.2. Les structures de stockage pour les activités de production animale

Près de 6 ménages sur 10 possèdent des structures destinées aux activités d'élevage. Il s'agit le plus souvent d'enclos et installations pour abriter les animaux. Les structures destinées à l'entreposage d'intrants ou équipements liés aux activités de l'élevage sont peu courantes.

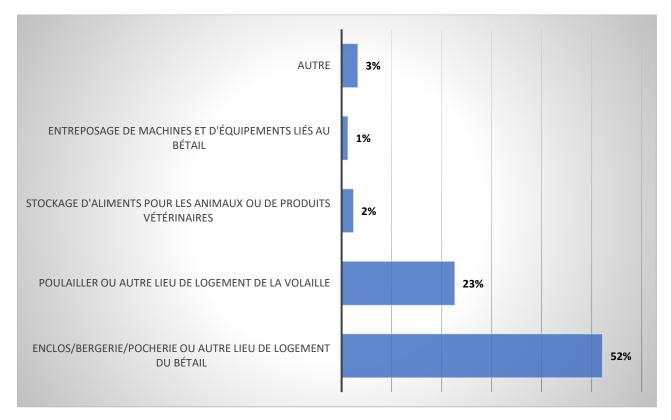
Au Sénégal, 58 % des ménages agricoles disposent de lieux de stockage pour les activités d'élevage (à savoir logement des animaux et/ou équipement liés à l'élevage). Les régions de Matam et Diourbel enregistrent les plus fortes proportions de ménages disposant d'infrastructures de stockage liés à l'élevage (plus de 70%).

Graphique 25 : Proportion des ménages (en %) disposant de lieux de stockage pour les produits animaux



Les installations destinées à la mise à l'abri des animaux sont les plus courantes avec 52% des ménages utilisant les lieux de stockage comme enclos, bergerie ou porcherie et 23 % utilisant ces lieux pour abriter la volaille. Très peu de ménages utilisent ces structures pour stocker les aliments des animaux ou produits vétérinaires ou encore pour l'entreposage de machines ou équipements liés au bétail.

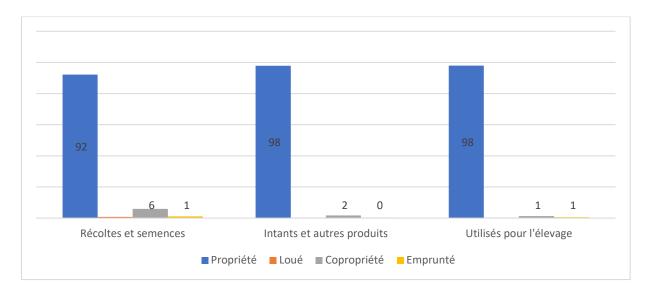
Graphique 26 : Répartition des ménages selon les usages des structures de stockage de produits animaux



5.3. Type de propriété des structures de stockage

Les ménages sont largement propriétaires des installations de stockage utilisées dans le cadre des activités agricoles. Par ailleurs, la pratique de réserver de l'espace habitable à des fins de stockage concerne au moins 4 ménages sur 10 au Sénégal. Le graphique suivant nous renseigne sur le type de propriété des bâtiments ou structures utilisés pour le stockage. Il ressort de la répartition des lieux de stockage selon leur statut de propriété que 92% des lieux de stockage de récoltes et semences sont la propriété des ménages ; 6% sont occupés en copropriété ; seuls 1% sont détenus sous forme de prêt.

Il apparait également que la quasi-totalité (98%) des lieux de stockage utilisés pour les intrants et pour le bétail sont la propriété des ménages.

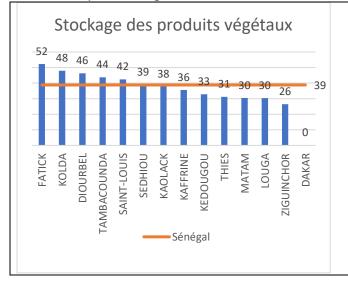


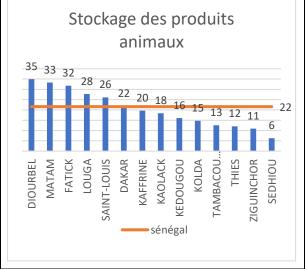
Graphique 27 : Répartition des lieux de stockage (en %) selon le statut par type

5.4. Stockage dans les pièces d'habitation

Il ressort du graphique ci-dessous que 39% ménages agricoles utilisent leurs lieux d'habitation pour stocker des produits végétaux et 22% pour les produits animaux. Au niveau régional, la proportion est la plus élevée à Fatick où 52% des ménages utilisent leurs pièces à usages d'habitation pour y stocker des produits végétaux alors qu'en termes de stockage des produits animaux dans ces pièces, la région de Diourbel vient en tête avec 35% de ménages.

Graphique 28 : Proportion des ménages (en %) utilisant des pièces à usage d'habitation pour stocker des produits agricoles





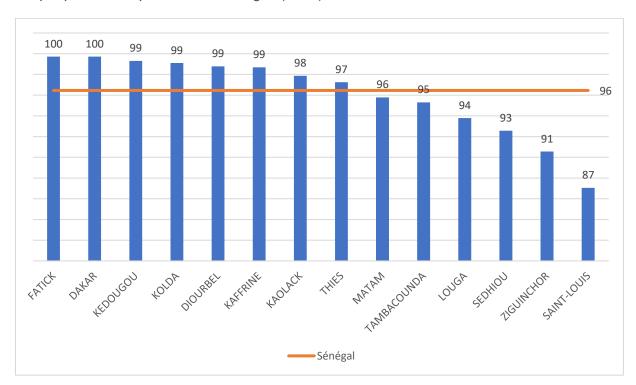
VI. Machines et équipements agricoles

6.1. Type de matériel utilisé pour la production végétale

L'utilisation de matériel manuel (houe manuelle, machette, râteau, etc.) est généralisée chez les ménages agricoles. De même, avec 8 ménages sur 10 déclarants y avoir recours, le matériel attelé (semoir, charrette, charrue, houe sine, etc.) est couramment répandu. Selon la typologie, la durée de vie de ce matériel attelé varie de plus de 20 ans (semoir et houe) à une moyenne de 3 ans (polyculteur). Le matériel motorisé n'est en revanche utilisé que par un ménage sur dix environ au Sénégal.

Matériels manuels

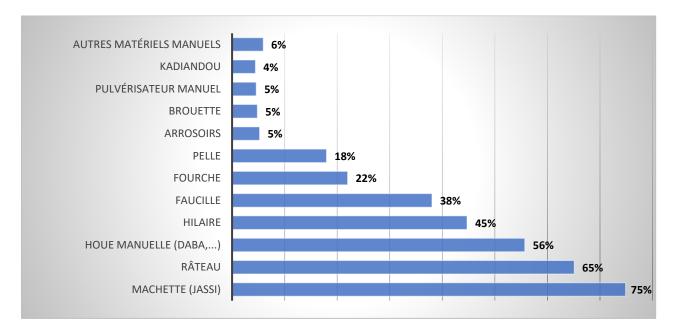
Comme le montre le graphique ci-dessous, la presque totalité des ménages agricoles (96%), quelle que soit la région, utilisent du matériel manuel.



Graphique 29 : Proportion des ménages (en %) utilisant les matériels manuels

La machette, le râteau et la houe manuelle/daba qui sont du matériel assez rudimentaire, sont les équipements manuels les plus utilisés par les ménages agricoles. En effet, 75% des ménages agricoles utilisent la machette ; 65% le râteau et 56% la houe manuelle.

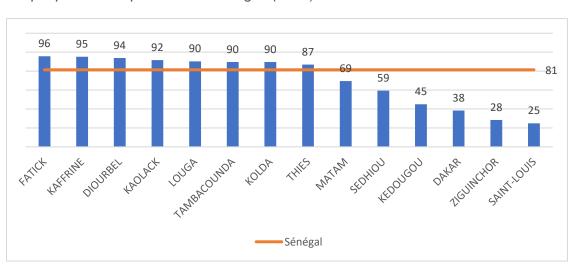
En revanche, le matériel plus moderne tel que les arrosoirs, les brouettes, les pulvérisateurs manuels ne sont utilisés que par environ 5% des ménages.



Graphique 30 : Répartition des ménages selon le type d'équipements manuels utilisé

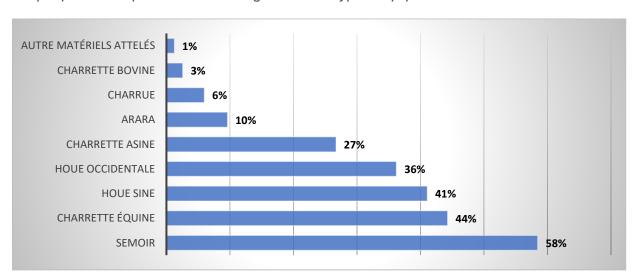
Matériel attelé

A l'échelle nationale, 81% des ménages agricoles ont déclaré avoir utilisé des matériels attelés dans leurs activités agricoles. Une forte majorité des ménages des régions du bassin arachidier ainsi que ceux de Tambacounda et de Kolda utilisent de matériels attelés. Le recours à ce type d'équipement est plus limité dans les régions de Ziguinchor (28%) et de Saint-Louis (25%).



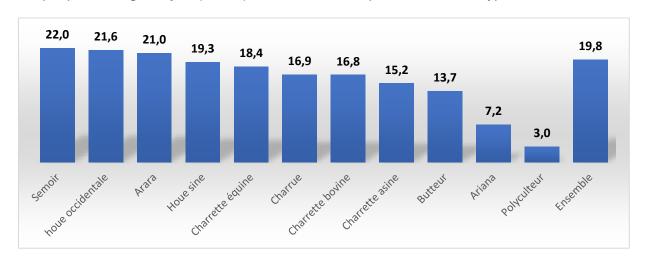
Graphique 31 : Proportion des ménages (en %) utilisant les matériels attelés

Les équipements attelés les plus fréquemment utilisés par les ménages sont le semoir (58%), la charrette équine (44%), la houe sine (41%) et la houe occidentale (36%). En revanche, la charrette bovine et la charrue restent peu utilisées, par respectivement 3% et 6% des ménages agricoles.



Graphique 32 : Répartition des ménages selon le type d'équipements attelés utilisé

La durée de vie moyenne du matériel attelé est de 20 ans dans l'ensemble. Le semoir, la houe occidentale et le arara ont un âge moyen supérieur à 20 ans tandis que les butteurs, les polyculteurs et les ariana ont un âge moyen de moins de 15 ans.

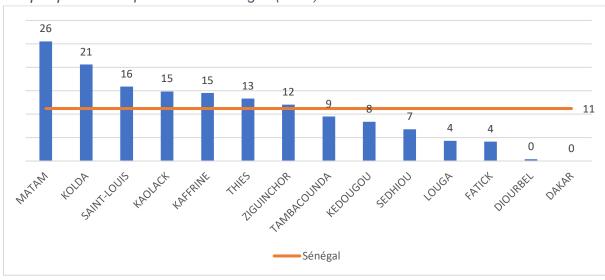


Graphique 33 : Age moyen (année) du matériel attelé possédé selon le type

Matériel motorisé

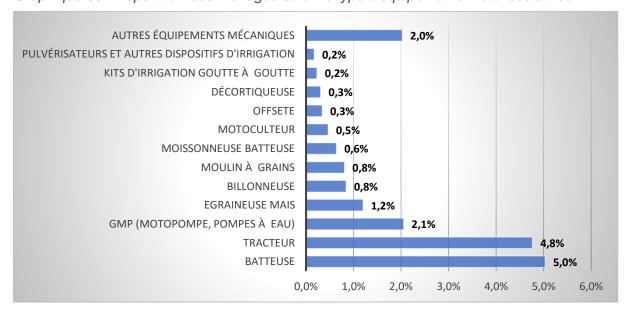
Au niveau national environ 11% des ménages agricoles utilisent les matériels motorisés. Cette moyenne cache des disparités au niveau des régions. En effet les régions de Matam et Kolda ont les proportions les plus élevées de ménages qui

utilisent des matériels motorisés (plus de 21%), suivies des régions de Saint-Louis, Kaolack, Kaffrine, Thiès et Ziguinchor avec des proportions supérieures à 10%. En revanche, les ménages des régions de Louga, Fatick et Diourbel sont ceux qui utilisent le moins le matériel motorisé avec des proportions de 5%.



Graphique 34 : Proportion des ménages (en %) utilisant les matériels motorisés

Les équipements motorisés les plus utilisés par les ménages agricoles sont la batteuse (5%), le tracteur (5%), les motopompes (2%) et l'égreneuse de maïs (1%).

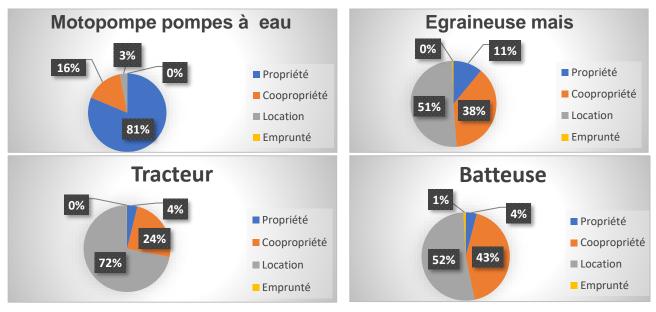


Graphique 35 : Répartition des ménages selon le type d'équipements motorisés utilisé

Il ressort du graphique ci-dessous que la location et la copropriété sont les formes les plus fréquentes de faire valoir des matériels motorisés. En effet, plus de la moitié des tracteurs, des batteuses et des égraineuses de maïs utilisés par les ménages agricoles

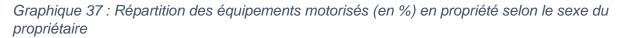
est louée, et plus du 1/5 des tracteurs et du 1/3 des batteuses et des égraineuses de maïs sont en copropriété. En revanche, les motopompes sont en grande majorité (plus de 80%) la propriété des ménages qui les utilisent.

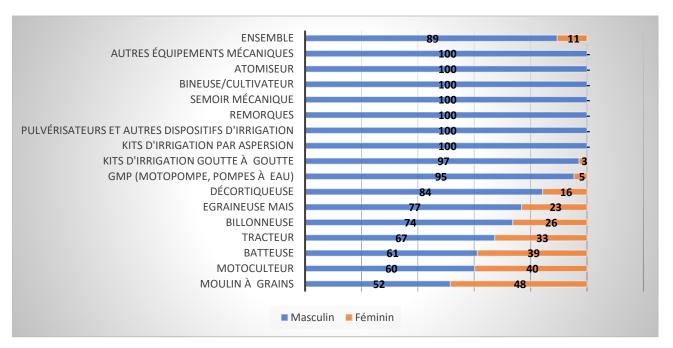
Graphique 36 : Répartition des principaux équipements motorisés selon le statut de faire valoir



La forte majorité (presque 90%) des équipements motorisés sont la propriété des ménages qui les utilisent sont détenus par les hommes.

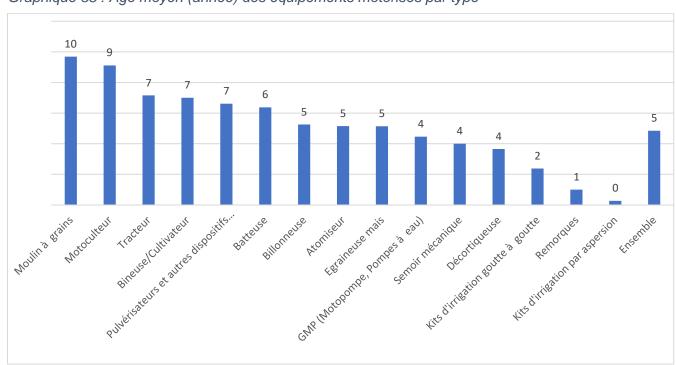
Certains équipements (atomiseur, bineuse, semoir mécanique remorque, pulvérisateurs et kits d'irrigation) sont même exclusivement la propriété des hommes. Les exploitants femmes ont plus tendance à détenir des équipements tels que les moulins à grains, les motoculteurs, les batteuses, les tracteurs avec respectivement 48%; 40%; 39%; 33% des équipements qui sont leur propriété. Ceci pourrait s'expliquer par la présence importante des femmes dans la chaine de valeur riz.





Les matériels motorisés utilisés par les exploitants agricoles ont en moyenne 5 années d'ancienneté. Cependant, la vétusté des équipements varie selon le type. Les moulins à grains utilisés ont en moyenne 10 ans, les motoculteurs 9 ans et les tracteurs 7 ans. Il ressort que les kits d'irrigation par aspersion et les remorques sont relativement neufs (à peine 1 an d'ancienneté).

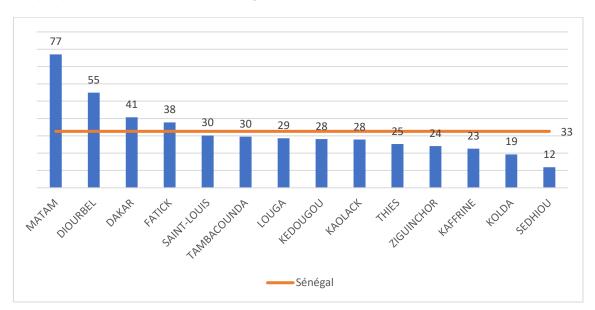
Graphique 38 : Age moyen (année) des équipements motorisés par type



6.2. Type de matériel utilisé pour l'élevage

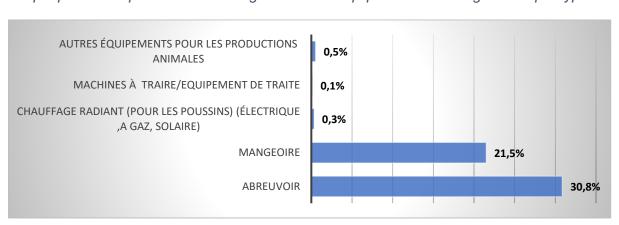
En moyenne ; un tiers des ménages agricoles utilisent des équipements destinés aux activités d'élevage, les plus courants étant l'abreuvoir et la mangeoire.

On note des disparités plus ou moins marquées entre les régions. Ainsi, à Matam, plus des trois quarts des ménages agricoles (77%) déclarent utiliser des équipements d'élevage de même qu'un peu plus de la moitié des ménages de Diourbel. En revanche, à Sédhiou, seulement 12% des ménages les utilisent.



Graphique 39 : Proportion des ménages (en %) utilisant les équipements d'élevage

Le graphique ci-dessous montre que l'abreuvoir et la mangeoire sont les équipements d'élevage les plus utilisés par les ménages agricoles avec des proportions de ménages respectives de 31% et 22%. Le chauffage radiant (0,3%) et la machine à traire (0,1%) sont rarement présents.



Graphique 40 : Répartition des ménages selon les équipements d'élevage utilisé par type

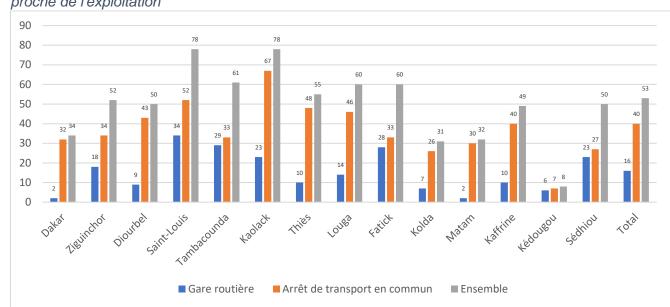
VII. Accès aux infrastructures communautaires et aux services de communication

7.1. Accès aux infrastructures et services communautaires

Globalement, l'accès aux infrastructures et services communautaires reste imparfait au Sénégal. Ainsi, 4 ménages sur 10 font état d'un déficit d'accès à au moins une infrastructure de transport. Lorsque celle-ci est accessible, moins de 30 minutes sont nécessaires pour la rejoindre pour environ 55% des ménages. Bien que la transformation soit reconnue comme un levier important pour valoriser les produits de l'exploitation, moins de la moitié des ménages disposent d'une unité de transformation de produits agricoles à proximité. De façon similaire, les services de collecte des produits agricoles — importants pour leur connexion aux réseaux de distribution - présentent des taux de couverture faibles avec moins d'un quart des ménages reportant pouvoir y accéder. Au niveau des régions, Kolda se démarque de par la bonne accessibilité des services communautaires par les ménages (service de collecte et unité de transformation des produits agricoles, services de réparation du matériel agricole).

Accès aux infrastructures de transport

Les résultats montrent que 53% des ménages agricoles déclarent avoir accès à au moins une infrastructure de transport à proximité de l'exploitation avec une proportion de 40% de ménages ayant accès à un arrêt de transport en commun. La part des ménages rapportant avoir accès à une gare routière s'établit à 16%, soit moins d'un ménage sur cinq. Quelques disparités entre les régions sont toutefois notées. C'est ainsi que la proportion des ménages ayant accès à une gare routière est relativement plus importante dans les régions de Saint-Louis (34%), Tambacounda (29%) et Fatick (28%).



Graphique 41 : Proportion des ménages (en %) ayant accès à une infrastructure de transport proche de l'exploitation

Parmi les ménages déclarant avoir accès à une infrastructure de transport, 58% peuvent la rejoindre en moins de 30 minutes durant la saison sèche. Ce temps de trajet n'augmente que de façon limitée durant la saison des pluies puisque l'infrastructure plus proche reste à moins de 30 minutes de l'exploitation pour 54% des ménages. Seuls 4 % (5 %) des ménages ont besoin de plus de 2 heures pour rallier la station de transport durant la saison sèche (des pluies).

L'accessibilité des infrastructures de transport est cependant inégale selon les régions. Ainsi des proportions relativement importantes de ménages de Matam (58%), Diourbel (28%) et Sédhiou (22%) passent entre 1 heure et 2 heures de temps en saison des pluies pour atteindre une station. Aussi, 22% des ménages de Tambacounda passent plus de 2 heures pour atteindre une station en saison pluvieuse.

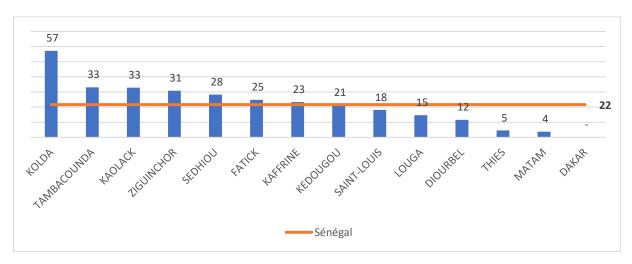
Tableau 11 : Répartition des ménages (en %) selon la durée du trajet vers la station de transport le plus proche par saison

	Moins de 30 minutes		30 à 60 minutes		1 à 2 heures		Plus de 2 heures	
Région	Saison	Saison	Saison	Saison	Saison	Saison	Saison	Saison
	Sèche	Pluvieuse	Sèche	Pluvieuse	Sèche	Pluvieuse	Sèche	Pluvieuse
Dakar	100	100	-	-	-	-	-	-
Ziguinchor	68	63	29	32	4	5	-	0
Diourbel	60	55	14	16	25	28	1	1
Saint-Louis	73	72	8	9	8	9	10	10
Tambacounda	40	36	32	26	14	16	14	22
Kaolack	55	36	39	47	5	14	1	3
Thiès	68	67	28	28	4	4		-
Louga	45	45	31	31	22	21	2	2
Fatick	52	51	27	28	10	10	11	10
Kolda	64	63	17	16	17	18	2	2
Matam	26	26	55	13	15	53	4	8
Kaffrine	57	54	36	36	7	9	0	1
Kédougou	13	10	72	71	9	12	7	7
Sédhiou	61	50	27	28	12	22	0	0
Ensemble	58	54	26	26	11	15	4	5

Accès aux réseaux de collecte de produits agricoles

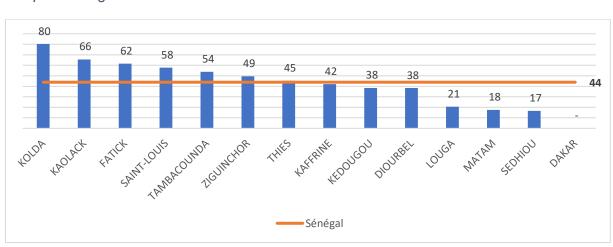
Au niveau national, on note que 22% des ménages agricoles ont accès à un réseau de collecte des produits agricoles, La région de Kolda présente le plus fort taux de couverture relatif au réseau de collecte des produits agricoles (57%), suivie des régions de Tambacounda, Kaolack et Ziguinchor avec près d'un 1/3 des ménages. A noter que ces réseaux sont quasi-inexistants dans la région de Dakar ou l'activité agricole n'est pas très développée.

Graphique 42 : Proportion des ménages (en %) couverts par un réseau de collecte des produits agricoles



Accès aux unités de transformations des produits agricoles

Parmi les services communautaires, les unités de transformations agricoles ont le potentiel d'accroître la valorisation des produits issus de l'agriculture. Globalement, 44% des ménages agricoles ont accès à une unité de transformation des produits agricoles. La région de Kolda se démarque avec un fort taux de couverture des unités de transformation et 80% des ménages peuvent se prévaloir d'y avoir accès. À l'opposé, les régions de Matam et de Sédhiou disposent de peu d'unités de transformation (20% des ménages).

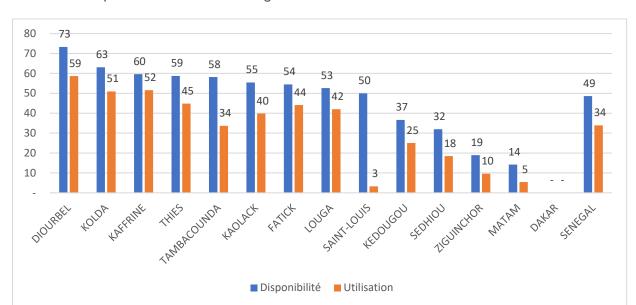


Graphique 43 : Proportion des ménages (en %) ayant accès à une unité de transformation des produits agricoles

Accès aux services de réparation de machines agricoles

Au niveau national, 49 % des ménages agricoles ont déclaré l'existence des services de réparation de machines agricoles au cours de la campagne 2022-2023 et 34 % y ont eu recours, démontrant l'utilité du service lorsqu'il est disponible.

L'accès aux services de réparation des machines agricoles varie selon la région, il est plus répandu dans les régions de Diourbel et Kolda où respectivement 73% et 63% de ménages déclarent disposer de services de réparation de machines agricoles. De façon contrastée, seulement 14% des ménages de Matam disposent de ces services et 5% les utilisent.

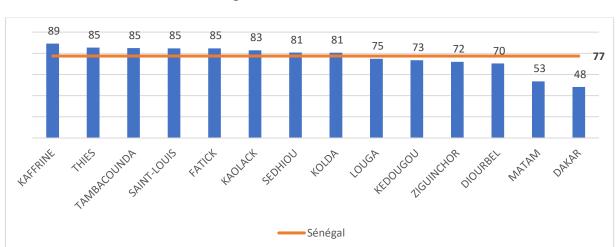


Graphique 44 : Répartition des ménages (en %) selon la disponibilité et l'utilisation des services de réparation des machines agricoles

7.2. Accès aux services de communication

Bien que près de 8 ménages sur 10 déclarent utiliser des systèmes de communication dans le cadre des activités agricoles, l'internet concerne une proportion de ménages relativement faible (26%) suggérant une faible numérisation du secteur agricole.

Au Sénégal, 77% des ménages agricoles ont utilisé au moins un système de communication dans les activités agricoles et commerciales durant la campagne agricole 2022-2023. A l'exception des régions de Matam (53%) et Dakar (48%), toutes les régions enregistrent de forts pourcentages (plus de 70%) de ménages utilisant au moins un système de communication dans les activités agricoles et commerciales.

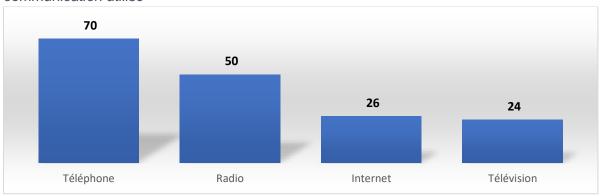


Graphique 45 : Répartition des ménages (en %) utilisant au moins un système de communication dans les activités agricoles et commerciales

Le graphique ci-dessous montre que les systèmes de communication utilisés par les ménages dans leurs activités agricoles et commerciales sont multiples parmi lesquels les plus répandus sont le téléphone (70%) et la radio (50%).

L'internet concerne une proportion de ménages relativement faible (26%). L'agriculture semble ainsi demeurer un secteur faiblement numérisé quand bien même les technologies numériques sont porteuses d'avantages (utilisation plus efficiente des intrants, un accès au marché plus large, la transparence, la banque mobile, une meilleure sécurité sanitaire des aliments grâce à la traçabilité, etc.).

Graphique 46 : Proportion des ménages (en %) selon les types de système de communication utilisé



La non-disponibilité et la non-accessibilité, qui représentent les proportions les plus faibles semblent ne pas être les principales raisons de non utilisation des systèmes de communication. De manière notable, les raisons les plus couramment évoquées de non-utilisation des systèmes de communication des ménages (pas besoin et utilisation à d'autres fins) laissent percevoir un manque de perception de l'utilité de ceux-ci en support aux activités agricoles.

77 77 72 56 18 18 19 16 2 4 2 4 7 6 24 TÉLÉPHONE INTERNET **RADIO TÉLÉVISION** ■ je l'utilise mais à d'autres fins ■ le réseau internet n'est pas disponible ■ le réseau internet est disponible mais j J'en ai pas besoin

Graphique 47 : Répartition des ménages (en %) selon les raisons de non-utilisation des systèmes de communication dans les activités agricoles

VIII. Résultats de l'ODD 5.a.1

Les données collectées à travers l'EAA permettent de générer l'indicateur ODD 5.a.1. à travers ses deux sous-indicateurs que sont 5.a.1-a et le 5.a.1-b portant respectivement sur le pourcentage de la population agricole (membres de ménages de plus de 18 ans) ayant des droits de propriété/d'utilisation sur les terres agricoles selon le sexe et sur la proportion de femmes parmi les exploitants détenant des droits de propriété sur les parcelles. Il ressort de cet exercice qu'à l'échelle nationale, seulement 7,5% (13% d'hommes et 1% de femmes) de la population agricole détient des droits de propriété sur les parcelles, et moins de 8% des exploitants détenteurs de droits de propriété sur les terres agricoles sont des femmes.

Résultats de l'ODD 5.a.1-a

A l'échelle nationale, on note un faible taux (7,5%) de détention de droits de propriété sur les parcelles par les exploitants. Une forte disparité s'observe entre les proportions des hommes et des femmes détenant des droits de propriété sur les terres (13% d'hommes contre seulement 1% de femmes). Les proportions les plus élevées de la population agricole détenant des droits de propriété sur les terres sont enregistrés dans les régions de Kédougou, Fatick et Sédhiou avec des proportions globales de

plus de 12%. Les régions de Ziguinchor, Matam et Dakar, comptent chacune moins de 5% d'exploitants détenant des droits de propriété.

Tableau 12 : Pourcentage de la population agricole (membres de ménages de plus de 18 ans) ayant des droits de propriété/d'utilisation sur les terres agricoles, selon le sexe

Région	Hommes	Femmes	Ensemble
Kédougou	30.2%	5.5%	17.8%
Fatick	25.2%	1.3%	13.4%
Kaffrine	23.4%	0.5%	11.8%
Kolda	20.8%	1.4%	11.2%
Sédhiou	19.6%	5.3%	12.4%
Tambacounda	13.4%	0.8%	7.1%
Kaolack	12.5%	0.8%	6.5%
Louga	11.8%	1.1%	6.3%
Diourbel	11.6%	1.3%	6.5%
Saint-Louis	9.9%	1.5%	5.9%
Thiès	9.6%	0.6%	5.3%
Matam	8.6%	0.8%	4.9%
Ziguinchor	6.5%	0.6%	3.6%
Dakar	0.9%	0.0%	2.7%
Total	13.3%	1.1%	7.5%

Résultats de l'ODD 5.a.1-b

L'analyse du tableau ci-dessous sur la proportion de femmes parmi les exploitants détenant des droits de propriété sur les parcelles (ODD 5a1_b) montre une forte disparité au détriment des femmes. En effet, à l'échelle nationale, moins de 8% des exploitants détenteurs de droits de propriété sur les terres agricoles sont des femmes. Toutefois, dans les régions de Sédhiou (21%), Kédougou (16%) et Saint-Louis (12%) les femmes ont plus tendance à détenir des droits de propriété sur les terres agricoles. Au niveau des régions de Dakar, Fatick et Kaffrine, très peu de femmes détiennent des droits de propriété foncière agricole.

Tableau 13 : Proportion de femmes (en %) parmi les détenteurs de droits de propriété ou d'utilisation des terres agricoles

Région	Masculin	Féminin
Dakar	99.8%	0.2%
Kaffrine	97.9%	2.1%
Fatick	95.1%	4.9%
Thiès	94.9%	5.1%
Tambacounda	94.6%	5.4%
Kolda	94.0%	6.0%
Kaolack	93.9%	6.1%
Ziguinchor	92.4%	7.7%
Matam	91.7%	8.3%
Louga	90.6%	9.4%
Diourbel	89.8%	10.2%
Saint-Louis	87.6%	12.4%
Kédougou	84.3%	15.7%
Sédhiou	78.6%	21.4%
Total	92.4%	7.6%

Conclusion

Pour la campagne agricole 2022-2023, les résultats font ressortir des productions céréalières globalement en hausse par rapport à la campagne précédente. Ainsi, on note des hausses respectives de 5%, 3%, 4% et 6% pour les céréales (mil, sorgho, maïs et riz) et une légère baisse pour le Fonio (1%). Par contre, après une année 2021-2022 très favorable pour les cultures de rente, on note une réduction des volumes de production pour la présente campagne avec pour l'arachide et le coton, des baisses respectives 11% et 27%. En revanche, la production de sésame a cru de 7%. Les autres cultures pluviales telles que la pastèque et le niébé ont enregistré des baisses respectives de 7% et 36%.

Grâce à l'extension de l'échantillon depuis la campagne 2019-2020, l'EAA permet de collecter et d'estimer les productions agricoles non pluviales, notamment l'horticulture et l'élevage. Ainsi, les cultures maraîchères les plus produites en moyenne par ménage sont l'oignon (1 466 Kg), le diakhatou (1 751 Kg), le piment (583 Kg) et le gombo (97 Kg). Parmi les cultures fruitières, la mangue et l'anacarde sont cultivés par environ 50% des ménages agricoles.

L'activité d'élevage quant à elle demeure toujours extensive avec la volaille et les ruminants (ovins, caprins et bovins) comme principales espèces exploitées. On note en moyenne 13 têtes de bovins, 12 têtes de d'ovins et 10 têtes de caprins dans un ménage agricole qui pratique l'élevage. Pour la volaille, 19 sujets sont possédés en moyenne par les ménages agropasteurs.

En matière d'équipement agricole, on note la persistance de l'utilisation de matériel agricole rudimentaire. En effet, la presque totalité des ménages agricoles, quelle que soit la région, utilisent du matériel manuel (96%) ou attelé (81%). Seulement une faible proportion de ménages agricoles (11%) a déclaré utiliser les équipements modernes motorisés, sans doute en raison de leur accès plus difficile en termes de coûts d'acquisition ou de location.

En revanche, les infrastructures de transport et de transformation agricoles et les services de communication semblent plus accessibles aux ménages agricoles. En effet, plus de la moitié d'entre eux (53%) ont déclaré avoir accès aux infrastructures de transport proche de leurs exploitations. Il faut également noter que 44% des ménages agricoles ont accès à une unité de transformation de leurs produits et 49% disposent de services de réparation de leurs équipements. Dans le même sens, 77%

des ménages agricoles ont utilisé au moins un système de communication dans les activités agricoles et commerciales durant la campagne agricole 2022-2023.

Les données collectées à travers l'EAA permettent également de générer l'indicateur ODD 5.a.1., à travers ses sous-indicateurs 5.a.1-a et 5.a.1-b. b portant respectivement sur la proportion de la population agricole ayant des droits de propriété sur leurs parcelles et sur la proportion de femmes parmi les exploitants détenant des droits de propriété sur les parcelles. Les résultats de cet indicateur montrent qu'une faible proportion de la population agricole (7,5%) a des droits de propriété sur les parcelles, et que parmi cette population, seulement moins de 8% sont des femmes. Ces résultats mettent en exergue un faible niveau de sécurisation foncière des terres agricoles pouvant compromettre la durabilité de l'activité agricole.

En termes de perspectives, l'édition 2024-2025 prévoit de poursuivre le renforcement du modèle d'enquête intégré dans le cadre de l'Initiative 50X2030 à laquelle le Sénégal a souscrit avec l'utilisation de la base de sondage issue du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat RGPH5.